

109

Commission permanente

Séance du 28 août 2023



Rapporteur : Mme MOTEL

48346

35 - Coopération et solidarité internationales

Soutien à l'organisation du festival Alimenterre en Ille-et-Vilaine

Le lundi 28 août 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), M. MORAZIN (pouvoir donné à Mme MOTEL), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROCHE (pouvoir donné à Mme ABADIE), M. SALMON (pouvoir donné à M. LE MOAL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 février 2023 relative à l'adoption du budget primitif ;

Exposé :

Créé en 2017 par le Comité français pour la solidarité internationale, le festival Alimenterre se déroule chaque année en France du 15 octobre au 30 novembre. A cette occasion, de nombreux événements sont organisés autour d'une sélection de films documentaires portant sur les questions d'alimentation locale et de solidarité internationale, avec pour objectif d'inviter le public à "réfléchir aux systèmes alimentaires à un niveau local, au Nord comme au Sud".

Le festival est organisé au niveau national par le Comité français pour la solidarité internationale, coordonné en Bretagne par le Réseau Bretagne solidaire, et à l'échelle départementale par l'association Xylm. L'association Xylm a commencé à coordonner l'organisation de ce festival en 2021 en jouant le rôle de promotion, de facilitation et de mobilisation des acteurs locaux afin d'augmenter l'impact du festival sur le territoire breillien. En 2022, l'association a intensifié son action en accompagnant l'organisation de 105 événements qui ont regroupé 4 143 participants.

Pour l'année 2023, l'association Xylm souhaite poursuivre la mobilisation des acteurs locaux (associations, cinémas associatifs, collèges, etc.) et élargir son action auprès de nouveaux acteurs (maisons des jeunes et de la culture, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, associations culturelles, etc.).

Au regard des valeurs véhiculées par le festival Alimenterre (alimentation locale, systèmes agricoles respectueux de l'environnement, solidarité internationale), il est proposé de renouveler le partenariat avec l'association Xylm et de l'inscrire dans la durée. Ainsi, il est proposé d'apporter un soutien financier à l'association de 5 000 € par an, sur la période 2023-2025, afin de lui permettre d'organiser ce festival à l'échelle du département. Pour les années 2024 et 2025, la subvention sera versée à l'association sous réserve du vote du budget primitif et d'un passage en Commission permanente.

Décide :

- d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association Xylm pour coordonner le festival Alimenterre en 2023 sur le territoire d'Ille-et-Vilaine en organisant différents événements sur les questions d'alimentation locale et de solidarité internationale ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Xylm, relative à la coordination du festival Alimenterre sur le territoire breillien sur la période 2023-2025, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 30 août 2023

ID : CP20231698

Pour extrait conforme